



 **Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'EUEI**
Politiques énergétiques pour le développement

Les propositions seront évaluées au vu des critères suivants :

- cohérence par rapport aux priorités nationales ou régionales du secteur de l'énergie et aux objectifs de l'EUEI ;
- impact prévu sur l'amélioration de l'accès à l'énergie pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
- indication des potentialités afin de canaliser l'investissement vers le secteur de l'énergie (par exemple, en faisant appel au secteur privé ou aux bailleurs).

La gestion du PDF a été confiée à la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) [Coopération technique allemande] qui assumera cette mission au travers d'une unité de gestion de projet.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Ray Holland
Responsable PDF EUEI

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Boîte postale 5180
65726 Eschborn
Allemagne
Téléphone: +49 (0) 61 96 79 71 08
Télécopie: +49 (0) 61 96 79 80 71 08
Courrier électronique: Ray.Holland@gtz.de

Site web de l'Initiative énergie de l'UE:
www.euei.org





EUEI

Partnership Dialogue Facility

Politiques énergétiques pour le développement



La **facilité de dialogue** et de **partenariat [Partnership Dialogue Facility (PDF)]** est un instrument développé par un certain nombre d'États membres de l'UE et la Commission européenne dans le contexte de l'**Initiative énergie de l'UE (EUEI)**. Son objectif général est de favoriser, conjointement avec des pays en voie de développement partenaires, des partenariats dans le domaine de l'accès à l'énergie. Dans cette optique, le PDF a été conçu de manière à faciliter la mise au point et la formulation de « **politiques énergétiques pour le développement** » grâce au dialogue national entre toutes les parties concernées.

La **facilité de dialogue et de partenariat vise notamment les objectifs suivants :**

- intégrer l'accès aux services énergétiques dans les stratégies ayant trait aux politiques et au développement, par exemple les politiques sectorielles nationales, les documents de stratégie régionale (DSR), les documents de stratégie nationale (DSN), les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP), etc. ;
- soutenir la mise au point d'instruments de politique appropriés, de structures légales, fiscales et réglementaires pour réaliser les objectifs nationaux en matière de services énergétiques ;
- intégrer les considérations énergétiques dans les politiques sectorielles nationales, par exemple celles liées à l'eau, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'industrie, le transport, le développement rural, etc. ;
- soutenir la mise au point de modèles institutionnels et de prestation de services appropriés susceptibles d'attirer et de faire le meilleur usage des ressources publiques et privées ;
- faciliter la mobilisation des investissements nécessaires auprès des secteurs publics et privés ;
- renforcer les capacités des chefs d'entreprises, des ONG et du secteur public ;
- faciliter le dialogue entre les parties prenantes publiques et privées dans l'objectif d'établir des partenariats pour l'accès à l'énergie.

La **facilité de dialogue et de partenariat** tient compte des contextes régionaux et nationaux des politiques et des stratégies des pays bénéficiaires. Lorsque l'énergie ne fait pas encore partie des documents relatifs à la réduction de la pauvreté et à d'autres politiques importantes, le PDF permet d'aider les pays en voie de développement qui demandent un appui pour pouvoir intégrer l'accès à l'énergie dans les politiques nationales et les stratégies de développement.

Le PDF n'est pas à même de financer les investissements nécessaires à la mise en oeuvre de ces politiques et plans. Ce genre de financement serait assuré par le biais de fonds provenant des budgets nationaux, d'investisseurs privés et par le biais des dispositions financières existantes entre la Commission européenne et les pays en voie de développement, ainsi qu'avec d'autres organisations bilatérales et multilatérales.

Le PDF accepte les demandes de soutien émanant des gouvernements ou organisations régionales des pays en voie de développement. L'aide apportée par le PDF oscillera entre 100 000 et 200 000 € pour une activité donnée. Ces montants sont donnés à titre indicatif car, dans la pratique, les activités peuvent nécessiter des aides financières plus ou moins importantes.